



Programme de formation

Gérer les accidents du travail et les maladies professionnelles afin d'en optimiser les coûts

Objectifs

- Acquérir les bons réflexes en matière de suivi administratif et juridique des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles
- Être en mesure de contester les décisions de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dans le délai de deux mois.
- Savoir vérifier et contester les comptes employeur et les taux de cotisations accidents du travail
- Mettre en place des outils opérationnels (fourniture de courriers types)

alterjuris
avocats

Durée : 2 jours

Public concerné :

- Responsables et collaborateurs RH
- DRH
- Préventeurs
- Juristes et responsables juridiques

Les + de la formation :

- Nombreux cas pratiques
- Possibilité pour les stagiaires de venir avec leur compte employeur
- Formation sur mesure possible

Prix : 1500€ HT / stagiaire (déjeuners inclus)

Programme

I) La déclaration de l'accident du travail

- Rappel des conditions de reconnaissance du caractère professionnel de l'accident
- Les obligations de l'employeur lors de la déclaration de l'accident du travail
- Compléter efficacement la déclaration d'accident du travail et rédiger une lettre de réserves motivées

II) La déclaration de la maladie professionnelle

- Les conditions de reconnaissance du caractère professionnel des maladies dans le cadre des tableaux
- Le système de reconnaissance complémentaire des maladies professionnelles
- Réagir à réception d'une déclaration de maladie professionnelle : compléter le rapport ou le questionnaire, émettre des réserves motivées.

III) Le suivi des dossiers d'accident du travail et de maladie professionnelle

- Point de départ et délais d'instruction du dossier par la CPAM
- Les cas où la CPAM est tenue de mener une enquête
- L'obligation d'information de la CPAM vis-à-vis de l'employeur
- Les suites de la prise en charge (indemnisation du salarié, taux d'incapacité, rechute)
- Les pièces à conserver au dossier du salarié

IV) Le taux de cotisations accidents du travail

- Le report du coût des AT MP au compte employeur : anciennes et nouvelles règles
- Le calcul du taux de cotisations accidents du travail
- L'écrêtement
- L'option « taux unique »

V) Contester la décision de prise en charge d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle

- Les délais de contestation
- Les motifs de forme, de fond et l'intérêt financier à agir
- La saisine de la Commission de recours amiable de la CPAM
- Les voies d'appel

VI) Contester l'attribution d'un taux d'incapacité permanente partielle

- Les délais de contestation
- L'évaluation du taux d'incapacité permanente partielle
- La procédure devant le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité
- Les voies d'appel

VII) Contester le taux de cotisations accident du travail

- Les délais de contestation
- La contestation des éléments de tarification
- La contestation à titre conservatoire
- Les voies d'appel
- La révision du taux AT et le calcul des économies

Intervenant :

Sophie MONESTIER

Juriste experte en optimisation des cotisations AT/MP au sein du cabinet Alterjuris Avocats®

Contact :

AlterJuris Avocats®

105 boulevard Voltaire 75011 Paris Tél. : 01.58.30.71.47

Fax : 01.79.75.18.89

N° formateur 11754567575

<http://www.alterjuris-avocats.com>

contact@alterjuris-avocats.com

